



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 16 février 2011

Communiqué de presse

Extension du programme cantonal de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) aux jeunes femmes jusqu'à l'âge de 26 ans

Le programme cantonal de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) se poursuit dans le canton de Fribourg en 2011. Désormais, les jeunes femmes entre 20 et 26 ans peuvent également se faire vacciner gratuitement contre ce virus.

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV), cause du cancer du col de l'utérus, 60% (env. 8 000) des filles et jeunes femmes du canton de Fribourg entre 11 et 19 ans ont été vaccinées contre ce virus. Avec ce pourcentage, Fribourg se situe parmi les cantons suisses avec le plus haut taux vaccinal.

La vaccination HPV offre une meilleure protection si elle est faite avant les premiers rapports sexuels. De nouvelles études scientifiques ont cependant démontré qu'elle peut être efficace, même effectuée après les premiers rapports sexuels. Pour cette raison, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a modifié l'ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins (OPAS) concernant la vaccination HPV à partir du 1.1.2011.

Les coûts de la vaccination contre le papillomavirus humain (vaccination HPV; 3 doses) chez les filles et les jeunes femmes seront désormais pris en charge par l'assurance de base jusqu'à l'âge de 26 ans (avant 2011 jusqu'à l'âge de 19 ans) pour autant que cette vaccination se fasse dans le cadre du programme cantonal et ceci durant une période limitée jusqu'à la fin de l'année 2012.

Les jeunes femmes entre 20 et 26 ans qui souhaitent se protéger contre ce virus peuvent s'adresser à leur gynécologue, à leur médecin traitant ou à un médecin vaccinateur selon la liste cantonale publiée sur le site internet du Service du médecin cantonal : www.fr.ch/smc.

Contact

Service du médecin cantonal, Dr Chung Yol Lee, Médecin cantonal, T+41 26 305 79 80 (16h00-17h00)

Communication

DSAS, Claudia Lauper, Conseillère scientifique, T +41 26 305 29 02, M +41 79 347 51 38